



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LA RÉPONSE- PRÉAVIS MUNICIPALE N°53/2023

Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller Communal Yvan Buccioli « Pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Mesdames Giovanna Bachmann, Isabelle Hering, de Messieurs Samir Abid, Olivier Binz et Régis Bovy, s'est réunie 3 fois ; soit le mardi 9 janvier, le mercredi 24 janvier en compagnie du Municipal Monsieur Igor Diakoff et le mercredi 7 février.

Préambule

Le 24 mai dernier, la majorité du Conseil décidait de renvoyer le postulat de M. le Conseiller Yvan Buccioli « pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux à Prangins » à la Municipalité. La Commission ayant travaillé sur le postulat, ainsi que le postulant, invitaient la Municipalité à étudier l'opportunité de faire une étude avec un plan en plusieurs étapes, qui aboutirait à un concept complet afin d'optimiser les espaces, utilités et coûts du site des Abériaux.

Le 13 octobre dernier, la Municipalité déposait sa réponse dans un rapport-préavis. Dans ce rapport, le message de la Municipalité est clair : pour l'Exécutif, il n'est pas opportun de déposer une proposition au Conseil communal pour demander un crédit d'étude d'aménagement pour analyser l'ensemble du site des Abériaux.

Développement

Pour rappel, la Municipalité a déposé 3 projets distincts concernant le site des Abériaux :

- Optimisation des locaux situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux qui abrite les vestiaires sportifs du FC Prangins Sport (Préavis 52/2023) ;
- Projet de création d'un nouveau bâtiment abritant des toilettes publiques (Préavis 41/2023) ;
- Projet de remplacement du terrain de football naturel par un nouveau terrain de foot synthétique (Préavis 40/2023 – crédit d'étude) ;

et se prépare à déposer deux préavis supplémentaires soit :

- Projet de démolition du bâtiment du monobloc de la STEP (préavis prévu pour 2026) ;
- Etude énergétique sur l'ensemble des bâtiments du site des Abériaux.

Le site des Abériaux à Prangins a un potentiel très élevé et la Commission regrette vivement un manque de vision globale, de cohésion, et d'ambition dans la réponse de la Municipalité.

La Commission soutient donc l'idée de lancer une étude de faisabilité plus ambitieuse pour de multiples raisons :

1. Une étude énergétique du site, n'a pas de valeur si elle ne s'inscrit pas dans une vision réfléchie de l'aménagement du site des Abériaux. Il serait préférable de réaliser ce diagnostic dans le cadre d'une étude globale.
2. La destruction du monobloc est une opportunité parfaite pour lancer une étude plus globale permettant d'analyser le potentiel de l'espace libéré.
3. Une réflexion sur l'optimisation du bâtiment abritant le restaurant des Abériaux et autres affectations pourrait avoir lieu.
4. Entreprendre une étude globale à présent permettrait une anticipation, une planification et une maîtrise des coûts plutôt que de déposer des préavis au coup par coup et de mettre la charrue avant les bœufs.

Les membres de la Commission sont conscients qu'une telle demande est ambitieuse, mais elle s'inscrit dans une volonté de projet à long terme pour prendre en compte tous les besoins, actuels et futurs, de la population, respecter l'harmonie des lieux en intégrant les aspects paysagers, utiliser les surfaces de manière rationnelle.

Il s'agit ici de poser les bases pour un projet futur réfléchi. L'idée n'est pas de mettre en œuvre les différentes étapes du projet tout de suite mais de prévoir des travaux à long terme réalisables par étape. Les travaux pourraient notamment comprendre les éléments suivants :

- Terrains de foot ;
- Restaurant des Abériaux ;
- Chauffage à distance ;
- Transitions soignées avec la RC1 et arrêts de bus ;
- Synergies avec le complexe hôtelier de la Barcarolle ;
- Logement de fonction du garde-port ;

- Vestiaires et WC publics ;
- Equipements nautiques ;
- Terrains de jeux ;
- Salles de réunion pour les sociétés ;
- Parking et accessibilité ;
- Réaffectation STEP ;
- Zone de détente et grillades ;
- Skate-park ;
- Activités nouvelles sociétés (aviron, beach-volley, stand-up paddle, ...).

Conclusion de la Commission

La Commission, unanime, vous invite à ne pas prendre acte de ce rapport-préavis. Le fait de ne pas prendre acte de la réponse municipale n'est pas contraignant pour l'Exécutif mais a pour but de lui faire passer - une fois de plus - un message politique quant à la volonté du Conseil communal de se voir proposer un préavis pour un crédit d'étude pour l'entier du site des Abériaux.

À cet effet, les membres de la Commission, à l'unanimité, déposent une motion en parallèle de ce rapport afin de demander à la Municipalité de présenter un préavis pour un crédit d'étude pour un aménagement raisonné du site des Abériaux.

Au vu de ce qui précède, la commission *unanime* vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

- Vu le rapport-préavis No. 53/2023
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
- Oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet.
- Attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour,
- Décide de ne pas prendre acte de la réponse municipale concernant le Postulat de M. le Conseiller Yvan Buccioli – Pour un aménagement raisonné du site des Abériaux**

Prangins, le 07.02.2024

Samir Abid (rapporteur)



Oliviez Binz



Régis Bovy



Giovanna Bachmann

Isabelle Hering

